



Lyon, le 11 Avril 2014.

A l'attention de, Madame EYMIEU Laurence

Directrice régionale SNCF Rhône Alpes.

Objet: Demande de concertation immédiate

Madame la Directrice de la région de Lyon,

Conformément à l'article 4.2 du titre II du RH 0826, modifié par l'avenant du 13 décembre 2007, les organisations syndicales **CGT et SUD-Rail** souhaitent entamer, avec vous, une démarche de concertation immédiate (DCI).

En effet, les points suivants suscitent un profond mécontentement et sont susceptibles d'être à l'origine d'une situation conflictuelle sur le périmètre de la région Rhône Alpes :

- **Remise en cause du niveau de sécurité des circulations par la mise en place de l'EAS.**
- **Remise en cause du niveau de sureté des circulations par la mise en place de l'EAS.**
- **L'EAS constitue une Attaque directe contre l'emploi ASCT.**
- **Mise en place d'effectifs ASCT et ADC nécessaires pour permettre réellement de sauver des trains et assurer un service public de qualité sur la région Rhône Alpes.**
- **Augmentation de la charge et du risque juridique sur le métier les d'ADC.**
- **Mise en place et généralisation des formations EAS sur la région Rhône Alpes.**
- **Non respect de la convention entre la région Rhône Alpes et la SNCF sur l'accompagnement des trains.**
- **Non respect du RH955 concernant la formation des agents sur le risque agression.**

Recevez, Madame la directrice, nos salutations syndicales.

Pour la CGT :

Laurent BRUN

Pour Sud-rail :

Frédéric MALLET